



Une démarche de qualité...

Un cadre pour l'exploitant et une garantie pour l'utilisateur

Afin de développer les débouchés du compost et de conforter la filière de compostage, la délégation régionale Rhône-Alpes de l'ADEME et la Région Rhône-Alpes, en partenariat avec les Conseils généraux, ont élaboré un outil destiné aux exploitants et maîtres d'ouvrages d'installations de compostage : la charte régionale "qualité des composts" leur permettant de garantir la qualité du compost qu'ils produisent.



→ Les principes ■ Objectifs de la charte :

- **encourager** la production d'un compost de qualité sur les installations existantes ;
- **permettre** de consolider les débouchés du compost et d'en trouver de nouveaux ;
- **favoriser** l'émergence de nouvelles installations de compostage.

→ Le domaine d'application ■ La charte concerne les composts produits à partir :

• **de végétaux** issus des jardins et des espaces verts ;



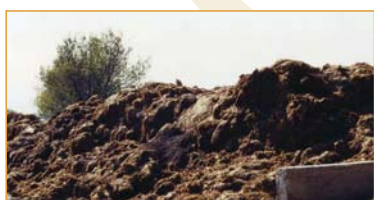
• **des biodéchets** des ménages (la fraction fermentescible des ordures ménagères) dès lors qu'une collecte sélective permet de les trier à la source ;

• **de sous produits d'origine végétale** issus des industries agro-alimentaires : pailles de lavande, déchets légumiers... ;



• **de produits d'origine végétale** utilisés comme structurants, notamment des déchets de bois (plaquettes, écorces, sciure...).

• **des produits d'origine agricole** tels que les fumiers, déchets légumiers... ;



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Rhône-Alpes Région



L'adhésion à la charte...

Des engagements

établis sur la base du volontariat

- > Pris par les partenaires institutionnels : promouvoir et animer la charte qualité des composts.
- > Pris par les exploitants et maîtres d'ouvrages d'installations de compostage : respecter les prescriptions techniques décrites dans le cahier des charges technique de la charte.



■ 18 plate-formes adhérentes au 1^{er} septembre 2005

Ce qui représente 210 000 Tonnes de déchets traités par an, soit 80% des produits compostés en région Rhône-Alpes.

Région Rhône-Alpes

04 72 59 40 00

ADEME Délégation Rhône-Alpes

04 72 83 46 00

→ La procédure d'adhésion

- **demande écrite** adressée au président du Comité de suivi (en alternance Région Rhône Alpes/ADEME) ;
- **audit de l'installation** sur la base du respect du cahier des charges de la charte ;
- **passage en Commission d'évaluation** (Région Rhône-Alpes, Conseil général, ADEME et Chambre d'agriculture) ;
- **signature d'une convention** pour une durée d'un an avec obligation de compte rendu trimestriel ;
- **audit de renouvellement** d'adhésion tous les ans.

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Rhône-Alpes Région

Les outils et guides techniques

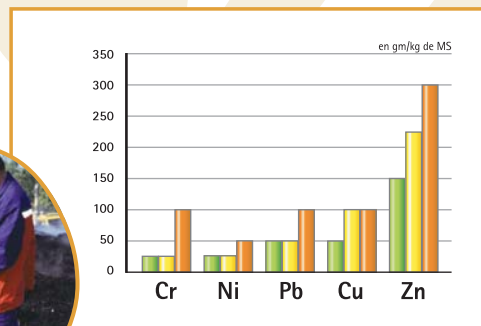
Ces documents sont disponibles, sur simple demande, auprès de la Région Rhône-Alpes ou de l'ADEME.

Le cahier des charges technique

(mars 2001)

Il fixe les objectifs à atteindre pour l'obtention d'un compost de qualité. Ces objectifs se traduisent par un certain nombre de critères : contrôle de la qualité des déchets entrants, conduite du compostage en lots, suivi des paramètres du compostage (*aération, température, etc.*), analyses du compost, conformité à l'Eco-label Européen, conformité de l'installation à la réglementation.

CIBLES : exploitants et maîtres d'ouvrages d'installations de compostage, partenaires institutionnels et techniques.



Teneur en éléments-traces métalliques des composts des installations adhérentes à la charte.

Le guide technique compostage des végétaux

(avril 2003)

Cet outil s'appuie sur le cahier des charges technique élaboré par l'ensemble des partenaires. Il constitue un référentiel technique et a pour objectif d'apporter un appui au développement de la filière compostage.

CIBLES : collectivités, exploitants d'installations de compostage, utilisateurs de compost.



Le guide technique collecte sélective et compostage des biodéchets des ménages

(septembre 2005)

Ce guide constitue un outil de référence régional en la matière. Il recense les opérations existantes sur le territoire français. Par ailleurs, il doit servir de support pour la mise en place de cette filière de valorisation des biodéchets auprès des collectivités.

CIBLES : collectivités, exploitants d'installations de compostage, utilisateurs de compost.



Le cahier des charges-type (CCTP-type) pour une utilisation du compost dans les marchés de végétalisation

(version 3 - août 2003)

Ce cahier des charges-type doit permettre d'encourager et favoriser le développement de l'utilisation du compost dans le cadre de travaux faisant l'objet d'un marché public. En complément de ce cahier des charges-type un guide pour l'élaboration du CCTP doit également permettre d'apporter les éléments nécessaires pour analyser l'offre du prestataire.

CIBLES : Directions Départementales de l'Équipement, Conseils généraux, Conseil régional, Offices Publics d'Aménagement et de Construction (OPAC), bureaux d'études.



Plaquettes de sensibilisation

Différentes plaquettes ont été réalisées en fonction des usages et de l'utilisation du compost.



- Pour les particuliers
"Pour votre jardin, pensez compost".
- Pour les espaces verts
"Pour aménager les espaces verts : pensez compost !".
- Pour les aménagements–infrastructures
"Pour aménager et construire, pensez compost !".
- Pour l'agriculture
"Pour enrichir les sols, pensez compost !".